

DECISION N° 365/B1/1464 /MINEDUB/SG/DECC/SDOEXC DU 21 JUIN 2020
Portant réajustement du Calendrier des Examens et Concours relevant du Ministère
de l'Education de Base pour la Session 2020

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le décret N° 90/1087 du 31 juillet 1990 fixant le régime général des concours ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;

Vu le décret N° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N° 054/1464/MINEDUB/CAB du 27 mars 2015 portant réorganisation de l'examen du First School Leaving Certificate ; (FSLC) ;

Vu l'Arrêté N° 055/1464/MINEDUB/CAB du 27 mars 2015 portant réorganisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ;

Vu l'Arrêté N° 8111/MINEDUB/MINESEC du 16 juillet 2019 fixant calendrier de l'année scolaire 2019/2020 en République du Cameroun ;

Vu la Décision N°015/B1/1464/MINEDUB/SG//DECC/SDOEXC DU 21 janvier 2020 fixant le calendrier des Examens et Concours relevant du Ministère de l'Education de Base pour la session 2020 ;

Vu le contexte de pandémie du covid-19 dans lequel se trouve le Cameroun ;

DECIDE :

Article 1 : Les examens et concours officiels de l'année scolaire 2019/2020 se dérouleront selon le calendrier ci-après :

1 – CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

DATES

		DATES
i	Epreuves écrites	Du Mardi 21 au Mercredi 22 Juillet 2020
ii	Epreuves orales	Mercredi 22 Juillet 2020
iii	Correction des copies	Du Lundi 27 au Vendredi 31 Juillet 2020
iv	Délibérations	Du Lundi 03 au Vendredi 07 août 2020
v	Date limite de proclamation des résultats	Vendredi 14 août 2020

2 – FIRST SCHOOL LEAVING CERTIFICATE**DATES**

i	Epreuves écrites	Du Mardi 21 au Mercredi 22 Juillet 2020
ii	Epreuves orales	Mercredi 22 Juillet 2020
iii	Correction des copies	Du Lundi 27 au Vendredi 31 Juillet 2020
iv	Délibérations	Du Lundi 03 au Vendredi 07 août 2020
v	Date limite de proclamation des résultats	Vendredi 14 août 2020

3-Common Entrance

i	Epreuves écrites	Mardi 30 Juin 2020
ii	Publication des listes des candidats éligibles pour l'interview.	Vendredi 17 Juillet 2020

Article 2 : Tous les candidats au CEP et au FSLC composeront exceptionnellement l'épreuve d'Education Physique et Sportive exclusivement par écrit pour cette session, en raison de la protection des candidats contre la COVID-19.

Article 3 : Les candidats au FSLC composeront en « Drawing and Painting » pour l'épreuve de practicals activities

Article 4 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, les Délégués Régionaux, les Délégués Départementaux, les Inspecteurs d'Arrondissement de l'Education de Base et les Directeurs d'écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINETAT/SG/PR (ATCR)
- SG/PM
- MINSEP
- TTES DIRECTIONS/MINEDUB ✓
- SENAT
- REPRESENTANTS NATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE BASE
- DREB/SDEXC
- DDEB
- INSPECTIONS D'ARRONDISSEMENTS
- ECOLES
- CHRONO
- ARCHIVES



Pour le Ministre de l'Education de Base
et par Délégation
Le Secrétaire d'Etat
Asheri Kilo (Ph.D)